

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

**Nombre de Conseillers  
en exercice :** 23  
**Présents :** 16  
**Votants :** 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Brahim BIAD

### **3. Signature d'un devis relatif à la location du matériel nécessaire à l'organisation de concerts à l'occasion des 40 ans de la fête des escargots de la commune de Boisseuil.**

Cette année 2025 sera marquée par les 40 ans de la traditionnelle fête des escargots de la commune de Boisseuil du vendredi 12 au dimanche 14 septembre prochain.

A ce titre 2 concerts seront organisés : un le vendredi soir et un second le dimanche après-midi.

Il est par conséquent nécessaire de louer les éléments suivant nécessaire à l'organisation de ces deux concerts et répondant aux exigences techniques des différents artistes :

- scène mobile de 10 mètres d'ouverture,
- crash barrière de près de 18 mètres,
- matériel son,
- matériel structure et lumière,
- matériel backline,
- le transport, le montage, l'exploitation et le démontage des différentes structures.

A ce titre et conformément aux articles R 2122-8 et R 2122-9-1 du Code de la commande publique qui dispensent les marchés publics de fournitures qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les sociétés FL'EVENT et CAPTURE Production ont été consultées et ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise FL'EVENT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer le devis de la société FL'EVENT d'un montant de 16 122, 50 € HT soit 19 347 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|---------|--------|------------|
|         |         |        |            |

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,  
Philippe JANICOT*

